



## SYNTHESE

### DES REUNIONS DE PRESIDENTS DES CLUBS DU COMITE DE MOSELLE

Les réunions de Présidents des clubs mosellans se sont déroulées selon le calendrier diffusé par note, le 8 octobre 2010, à savoir :

- ✚ 20 octobre 2010 à 19 heures : secteur Charbon à LONGEVILLE SAINT AVOLD – club house du football, route de BOULAY.  
Participation des clubs suivants : BEHREN – CREHANGE FAULQUEMONT – CREUTZWALD – FOLKLING – LONGEVILLE & ST AVOLD – MORHANGE – PETITE-ROSSELLE – SARREBOURG – SARREGUEMINES.  
Réunion dirigée par le Président, Gérard BERGER, le Secrétaire Général, François FLAMMANT, le représentant de la CDAMC, Djamel KACED, Président.  
(16 participants)
- ✚ 9 Novembre 2010 à 19 heures : secteur Fer à KNUTANGE – gymnase.  
Participation des clubs suivants : AUDUN LE TICHE – AUMETZ – BOULANGE FONTOY – DISTRICT BC – FLORANGE – HAYANGE MARSPICH – KNUTANGE – NILVANGE SEREMANGE – SAINT NICOLAS EN FORET – SIERCK LES BAINS – THIONVILLE – UCKANGE – SAINTE MARIE AUX CHENES.  
Réunion dirigée par le Président, Gérard BERGER, le représentant de la CDAMC, Nicolas WIETNIK  
(19 participants)
- ✚ 22 Novembre 2010 à 19 heures : secteur Metz à LONGEVILLE LES METZ, complexe Saint Symphorien, siège du METZ BC.  
Participation des clubs suivants : AUGNY – HAGONDANGE – LOSM – MAIZIERES LES METZ – ASPPT METZ – METZ BC – ROMBAS – ROSSELANGE – SILVANGE – UNION STE MARIE/METZ BC – Excusé le club de MONDELANGE, représenté par le Président de ROSSELANGE.  
(17 participants)

Après quelques mots de bienvenue prononcés par le Président, Gérard BERGER, remerciements adressés aux clubs organisateurs, il développe les points suivants :

- Relations clubs/comité: tout courrier adressé au correspondant d'un club doit être montré au Président, hiérarchie à respecter au sein des clubs. Les procès-verbaux des réunions de Bureau sont diffusés sur le site du Comité, il appartient aux Présidents d'en prendre connaissance notamment pour ce qui concerne son propre club. Il rappelle la décision prise par le Comité Directeur, le 20 septembre 2010, à propos des frais, pénalités figurant dans le P.V. du mois. Le mois suivant, après approbation, les frais sont mis en recouvrement dans le but d'éviter de se trouver confronté à des impayés importants. Le club de SARREGUEMINES est directement concerné – la Présidente est invitée à adresser au Comité un courrier précisant la position du club à l'égard de la dette remontant à la saison dernière.
- Il rappelle que les parents de joueurs n'ont pas à téléphoner au secrétariat du Comité en cours de semaine afin de savoir si leur enfant est qualifié pour jouer le week-end suivant. Aucune suite ne sera donnée à ce genre d'appel.
- Il informe les Présidents que, depuis la rentrée scolaire 2010, le Comité a en charge la classe sportive en internat à partir de la 6ème. (3 places) – Depuis la rentrée, un joueur a été exclu pour indiscipline, un autre a quitté volontairement. A partir de la prochaine rentrée, l'internat fonctionnera uniquement à partir de la 5ème.
- Le Secrétaire Général rappelle certaines règles concernant la présentation du dossier de demande de licence : le certificat médical doit être agrafé au dos de la demande de licence et non devant. Proscrire l'usage de trombone - ne plus joindre de photo à la demande – actualiser les photos apposées sur les

licences – la date de qualification portée sur la demande doit être celle de la saisie informatique – les joueurs présentant une licence sans photo doivent obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo. - Si une erreur est commise lors de la saisie de la licence au niveau club, erreur dans l'orthographe du nom, date de naissance, ne pas tenter de rectifier sinon deux licences sont imputées au club. En revanche, le club doit en informer la secrétaire qui, elle seule, peut faire la modification.

- **Dérogations** : adresser systématiquement un exemplaire au Comité pour un suivi au sein de la Commission Sportive.
- Tous les mails sont à adresser au Comité, la secrétaire effectue le tri, sert le destinataire compétent.
- Il est demandé, dès réception des calendriers ou journées de désignations, de faire le point sur les horaires, le nombre de rencontres à jouer à domicile, ceci en fonction des disponibilités des installations sportives et dans le but d'éviter des rectifications de dernière minute avec répercussion sur la CDAMC. Il est rappelé que chaque semaine à partir du jeudi, la Commission Sportive n'intervient plus dans les modifications de dernière minute. Il appartient au club concerné d'en informer le club adverse, les arbitres, la CS et surtout de fixer dans les 15 jours une nouvelle date de rencontre.
- Le numéro de rencontre à faire figurer sur la feuille de marque et celui porté sur les désignations (absence des lettres, catégorie...). Idem à propos des rencontres de Coupe de Moselle.
- Tout courrier adressé au Comité de Moselle doit être daté, signé, comporter le nom du club et signataire, éventuellement contresigné par le Président du club. Tout courrier vierge de toutes ces prescriptions ne sera plus pris en compte.
- Il est rappelé qu'en Coupe de Moselle, il n'y a pas de report de rencontre – Règlement du Comité de Moselle - page 49 de l'Annuaire. L'attention des clubs est attirée sur l'imprimé à remplir lors des engagements en Seniors, ce sont les clubs qui définissent le jour de la rencontre à domicile. Les seules dérogations admises sont celles résultant d'un incident majeur, d'intempéries...
- Lorsque des réserves sont consignées par un arbitre au dos de la feuille de marque, la CS se doit d'y donner suite en sollicitant des explications écrites au club incriminé, ceci généralement par retour du courrier – l'objet des réserves n'est peut-être pas nécessairement du ressort de la CS mais peut dépendre d'une autre commission. Il n'est pas normal que la réponse sollicitée arrive 15 jours plus tard après deux rappels.
- Dans le cadre du report de rencontre, le règlement stipule que celle-ci doit être jouée dans les 15 jours. La majorité des clubs respectent ces données, d'autres en revanche, laissent trainer les choses nécessitant des rappels de la part de la CS. On en arrive à des situations où il faut programmer le match retour alors que celui de l'aller n'a pas été joué. Une pareille situation entraîne d'office la perte de la rencontre non jouée par pénalité avec désignation du lieu de la seconde rencontre au bénéfice de l'équipe ayant bénéficié du forfait. A propos de forfait, il est rappelé qu'en cas de forfait général d'une équipe, le club concerné s'expose au remboursement des frais de déplacement de toutes les équipes ayant effectué le déplacement.
- Il a été demandé et décidé lors de la dernière Assemblée Générale de saisir les résultats sportifs le soir avant 19 heures. Il est évident qu'une telle démarche est impossible si la rencontre se joue tardivement. Dans ce cas, communiquer le résultat au Comité et si ce n'est pas trop tard, à Jean-Claude DEVISE pour en informer la presse.



## **DIVERS – TOUR DE TABLE -**

---

### **SARREBOURG :**

Le système des dérogations par FBI ne fonctionne pas au niveau du Comité – difficultés de transmettre les résultats sportifs – coût des mutations au niveau « jeunes » - championnat « benjamines » poule unique réduite à 4 équipes – intégrer le CD 54 ?

**Réponse** : dérogations au niveau Comité, seule la transmission par mail est possible. Coût mutation : gratuite jusqu'à minime. - Le CD 54 programme sa saison de façon différente à celle du Comité : plateaux jusqu'à la Toussaint – puis championnat jusqu'en mai. Il n'est donc pas possible d'intégrer le CD 54 en seconde phase.

### **PETITE-ROSSELLE :**

Scanner les licences, les feuilles de marque en remplacement du papier ?

**Réponse** : licences validées par la FFBB – feuilles de marque = surcoût financier au niveau Comité – Charte de l'Arbitrage: dans la mesure où le club ne crée pas de nouvelle équipe par rapport à la saison dernière, vous devez 2 arbitres car 2 équipes engagées.

#### CREUTZWALD :

Présentation de Monsieur Didier SCHERER, nouveau Président. Le BC CREUTZWALD va fêter le cinquantième anniversaire de sa création en 2011. Le Comité lui a octroyé les finales de Coupe de Moselle en catégorie masculine, le 29 mai 2011 en programmant les heures des rencontres : 2, le matin – 3, l'après-midi de façon à prévoir d'autres manifestations intermédiaires.

#### BEHREN :

Problème évoqué, fournir le double des feuilles de marque pour les équipes personnalisées - A ne plus fournir.

#### FOLKLING :

Quel est le rôle du Président de la Commission Jeunes dans la mesure où c'est FISCHER qui s'occupe de l'organisation des réunions et plateaux « poussins » - Le problème sera réglé lors du prochain Comité Directeur du 13 décembre 2010.

A propos des licences « T », au niveau comité, elles sont réglées dans la semaine.

#### LONGEVILLE & SAINT AVOLD :

Conteste le montant de la pénalité infligée à un club pour un forfait général survenant après parution des calendriers. En revanche, un club qui engage tardivement une équipe après parution des calendriers, hors période d'engagement, ne paie que l'engagement ...

Réponse : en fonction du nombre de forfaits enregistrés après parution des calendriers, il a fallu les refaire 2 voire 3 fois, en supprimant parfois une poule pour compléter les autres.

Le principe des play-off au niveau Ligue, pénalise les clubs mosellans au bénéfice d'autres comités – Question à soulever à la Ligue, c'est de son ressort.

Monsieur JACQUEMOT a fourni personnellement le procès-verbal de la commission de sécurité à la Commission des Salles et Terrains relatif à l'homologation du gymnase – Un nouveau gymnase avec gradins va être construit prochainement à LONGEVILLE. Il devrait être opérationnel en 2012.

#### CREHANGE FAULQUEMONT :

Déplore qu'un arbitre ait refusé à un benjamin de participer à une rencontre au prétexte qu'il n'avait pas sa licence, ni de pièce d'identité avec photo – Application du règlement.

CDAMC précise que CREHANGE a deux arbitres qui n'ont pas répondu aux convocations de stage, qu'ils sont tenus de suivre un stage validant pour être pris en compte pour le club.

A défaut d'école d'arbitrage sur le secteur « charbon », une formation continue de 2 fois 6 heures va être mise en place – le 18 décembre à FOLKLING, une autre en février 2011 lieu à définir.

#### SARREGUEMINES :

Madame BOUTOUBAT, nouvelle Présidente, demande à être secondée car nouvelle dans la discipline. A pris bonne note de l'avertissement adressé au club à propos de la table de marque tenue par des mineurs non supervisés par un majeur. Le club a plusieurs OTM à former.

A propos de la dette du club, se trouve dans l'impossibilité de payer – découvre une situation datant de la saison dernière – va adresser un courrier au Comité sollicitant une remise gracieuse de la dette.

Réponse : à propos de la dette, le Bureau, lors de sa réunion du 15 novembre 2010, a décidé de mettre en place un échéancier sur 6 mois de façon à régler la dette avant l'AG de 2011.

#### SAINTE MARIE AUX CHENES :

Réunion de la Commission Féminine qui a défini des actions qui vont être mises en place très prochainement – Problème des effectifs en benjamins et benjamines.

Retenir l'âge de 14 ans pour pouvoir se présenter à l'examen d'arbitre – les nommer « arbitres stagiaires » la première année, les utiliser au sein de leur club pour siffler des rencontres « poussins ».

#### AUDUN LE TICHE :

Engagement en jeunes, trop tôt – coût des forfaits trop cher, surtout en catégorie jeunes – questions à revoir – licence assurance ...

Réponse : la première phase est un pré-championnat à 6 équipes – le Comité est tributaire des calendriers de la FFBB et de la Ligue.

La première phase doit être terminée pour la mi-décembre afin de pouvoir programmer la suite dès janvier.

L'assurance proposée par la FFBB n'est pas obligatoire – possibilité de souscrire une assurance auprès d'un particulier – fournir une attestation lors du dépôt de la demande de licence.

#### HAYANGE-MARSPICH :

Les subventions sont en baisse, les clubs ont de plus en plus de problèmes financiers, le Comité doit en tenir compte. Les forfaits « jeunes » sont d'un montant exagéré ...

#### SAINT NICOLAS EN FORET :

Même remarque en ce qui concerne les pénalités – dénonce les obligations de la Charte de l'Arbitrage – le club manque d'accompagnateurs, encadrement et de jeunes arbitres.

#### BOULANGE FONTOY :

Idem pénalités financières et Charte de l'Arbitrage. Difficultés de plus en plus grande dans le basket dont les jours sont comptés (trop de difficultés financières, encadrement défaillant, jeunes ...)

#### FLORANGE :

Pénalités trop élevées – la saison dernière, un arbitre reçu sur 3 présentés – cette saison, il refuse de siffler. Que faire ?

#### UCKANGE :

Calendrier des « cadettes » trop de périodes d'arrêt.

#### THIONVILLE :

Echec dans la mise sur pied d'une équipe « seniors féminines » malgré un partenariat avec l'Armée. Regrette les points de pénalité infligés pour non-respect de la Charte de l'Arbitrage (1 candidat reçu sur 5).

#### KNUTANGE :

Exprime son désaccord sur la conduite des écoles d'arbitrage dispensée par la CDAMC. Rappelle l'implication de son club, en pleine rénovation, dans la vie du CMBB. (organisation de l'AG, stages arbitres, sélections de Moselle, réunion Présidents), malgré les indisponibilités de son gymnase – 1 mois et demi suite au Marché de Noël, autres activités des associations de la commune.

#### SILVANGE :

N° de code attribué en coupe de Moselle, est-il valable pour une rencontre ou l'ensemble ?

Réponse : 1 numéro attribué par rencontre.

Dénonce le comportement de certains arbitres avec lesquels le dialogue est impossible. Demande qu'au niveau Ligue, dans le cadre d'un dossier disciplinaire classé sans suite, le Président du club incriminé puisse avoir connaissance des attendus motivant la décision. (Question à poser à la Ligue)

#### METZ BC :

Demande de précision sur le bordereau de saisie des licences ...

Réponse : après la saisie proprement dite, saisir le nom du joueur qui ressort avec la date de qualification – c'est ce document qui sert de justificatif avec présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Un arbitre a refusé de prendre en compte le bordereau non valable selon lui, en a porté mention dans la case réserve malgré la présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Ouverture d'une école d'arbitrage dirigée par un arbitre – Pour être validée, cette école a une obligation de résultat des candidats à l'examen.

En ce qui concerne l'Union Ste MARIE/METZ BC, les deux clubs doivent être en règle avec la charte.

#### ROMBAS :

Charte de l'Arbitrage : le club fait l'effort d'engager une équipe supplémentaire en « minimes filles » - on nous impose un arbitre supplémentaire – ce n'est pas normal ... le basket féminin est malade, on pénalise les clubs qui font du recrutement ...

Réponse : si le nombre global d'équipes engagées la saison dernière est identique à celui de cette saison, il n'y a pas de « création » - il n'est pas tenu compte de la catégorie mais du nombre d'équipes.

Il appartient aux clubs de présenter un vœu à l'Assemblée Générale tendant à modifier la Charte. Ce sont les clubs qui l'ont voulu dans sa forme actuelle, aujourd'hui tout le monde est contre.

Il y aura une formation de rattrapage pour les arbitres.

En cas d'insuffisance d'équipes « poussines » en Moselle, un rapprochement avec le CD 54 est-il envisageable ?

Réponse : plus cette saison, le CD 54 fonctionne de façon différente – plateaux jusqu'à la Toussaint puis championnat – Question à revoir avec le CD 54 en CS élargie pour la saison prochaine.

#### ASPTT METZ :

Est-il encore possible de rajouter 3 candidats arbitres de 14 ans à une école ? Deux arbitres sont arrêtés pour cause de blessure.

#### MAIZIERES LES METZ :

Horaire des rencontres SM à domicile 20 heures 30 car aucune contrainte particulière.

En ce qui concerne le vol des licences au club, prière d'adresser un courrier au Comité avec copie de la plainte déposée de façon à réexaminer les pénalités liées à la délivrance de duplicata.

#### HAGONDANGE :

Comment est effectué le tirage de la Coupe de Moselle ?

Réponse : le premier tour est établi en fonction du niveau des équipes et en tenant compte du découpage géographique. Pour la suite, une grille est établie avec tirage au sort – Un numéro est attribué à chaque rencontre – 1er tour de 1 à 16 – Après tirage au sort pour le second tour, les rencontres vont de 17 à 25 – Exemple : rencontre 17 : oppose les vainqueurs de la rencontre n° 4 du premier tour contre celui de la rencontre 12 – et ainsi de suite. La grille sera diffusée la saison prochaine.

Les mutations sont hors de prix ?

Réponse : situation découlant du fait que certains joueurs mutent systématiquement tous les ans. Dans le temps, le joueur payait lui-même la mutation, il n'y avait pas de contestation sur le prix pratiqué – Aujourd'hui, ce sont les clubs qui paient ... Le prix des imprimés est fixé par la Fédération.

La période normale des mutations s'arrête au 15 juin – elle devrait être étendue jusqu'en septembre – Il faut dénoncer toutes ces anomalies à la fédération, les petits clubs sont pénalisés ...

Il faut lutter contre la discrimination dans le sport, c'est une honte être obligé de fournir un titre de séjour pour établir une licence étranger ?

Réponse : cela relève de la politique et non du sport.

Comment expliquer ce paradoxe : le nombre de licences est en hausse et il y a moins d'équipes ?

Le club est pénalisé pour avoir fait jouer en vétérans une dame née en 1975 alors que le championnat est ouvert aux joueurs nés entre 1965 et 1974 – Décision : rencontre perdue par pénalité plus 130 Euros de pénalité financière. Une honte ...

Le Président : le règlement est le même pour tous. Pourquoi n'avoir pas sollicité le Comité pour obtenir une dérogation pour cette joueuse avant la rencontre ? Vous mettez le Comité devant le fait accompli – En cas d'accident, qui en assume la responsabilité ? Faites une demande au Comité pour régulariser la situation.

AUGNY :

La saison dernière, le club en sommeil depuis quelques années, reprenait une activité. Nous étions dans une poule du CD 54 où la Charte de l'Arbitrage ne s'appliquait pas. Cette saison, nous évoluons en Moselle, application de la charte ... Le club présente un arbitre, souhaitons qu'il réussisse l'examen.

Union Ste. MARIE/METZ BC : Monsieur Gilles MONTFORT

Il faut faire la promotion de notre sport, monter des actions. En ce qui concerne les joueurs étrangers, il faut faire intervenir les hommes politiques ...

Organisation les 4 et 5 juin 2011, d'un tournoi international « minimes garçons » à METZ St. Symphorien – 8 équipes sont prévues dont 6 étrangères et 2 de Lorraine. Coût limité – hébergement prévu sur place dans une salle annexe du gymnase. Il sera fait appel aux bénévoles pour l'organisation de ce tournoi.

## **CONCLUSION -**

---

Des trois réunions effectuées où chacun a pu s'exprimer, donner un avis, il ressort que beaucoup de points soulevés trouvent leur réponse dans le règlement sportif édité par le Comité. Pour ce qui est des pénalités, point soulevé par une majorité, celles-ci résultent généralement d'oublis, de négligences et pourraient être évitées. Est-il normal que des joueurs qualifiés depuis le mois de septembre, soient pénalisés pour défaut de présentation de licence alors qu'il suffit de présenter le double de la licence avec une pièce d'identité avec photo ... Pourquoi payer des pénalités pour retard dans l'envoi des feuilles de marque, absence de numéro de rencontre .... report de rencontres sans en informer les arbitres ... ce n'est tout de même pas la faute du Comité !!! En ce qui concerne la facturation des imprimés, du prix des licences, nous sommes tributaires de ceux imposés par les instances supérieures.

Dernier point si ce n'est le plus important : l'arbitrage et la charte. Cette dernière a été votée par tous lors de l'Assemblée Générale de THIONVILLE – aujourd'hui, elle impose trop de contraintes. Le Président vous a donné la solution, exprimez-vous sous forme de « VOEUX » lors de la prochaine Assemblée Générale, mais en apportant des solutions concrètes.

Fait à METZ, le 29 novembre 2010.

Le Secrétaire Général,  
François FLAMMANT

Le Président,  
Gérard BERGER